



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022

N° 2022-087

FINANCES – Demande de subvention au titre du Volet 3 AAP – Projet de rénovation de la couverture du groupe scolaire

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 12 décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie annexe, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Isabelle BRIARD, Eric DODET, Carl LEQUERTIER, Raymond DOUARE, Jean-Luc FOURNIER, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Bruno GUITTARD, Christine ADRIAN, Sylvie CLERC, Florence MARQUES DA SILVA.

En exercice : 22
Présents : 17
Votants : 20

Excusés :

Jean-Marc MASSE, Joël GIRARD, Charline MARTINEAU

Pouvoirs :

Jean-Marc MASSE à Eric DODET
Charline MARTINEAU..... à Isabelle BRIARD
Joël GIRARD à Dominique RENAULT

Secrétaire auxiliaire : Adeline LOISEAU

Monsieur le Maire expose que le projet de rénovation de la couverture du Groupe Scolaire, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis à 150 000,00 € H.T soit 180 000,00 € T.T.C

Ce projet est éligible au financement du volet 3 du Département et s'inscrit dans la thématique de l'aménagement durable.

La commune sollicite le Département via le volet 3 pour soutenir financièrement ce projet.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le projet de rénovation thermique du Groupe Scolaire pour un montant estimatif de 150 000,00 € H.T. ;

ADOpte le plan de financement ci-dessous ;

Dépenses	H.T	T.T.C	Recettes	H.T
Travaux	150 000,00€	180 000,00€	DETR/DSIL (30%)	45 000,00€
			Département (50%)	75 000,00€
			Autofinancement (20%)	30 000,00€
Total	150 000,00€	180 000,00€	Total	150 000,00€

SOLLICITE une subvention de 75 000,00 € H.T au titre du Volet 3, soit 50% du montant du projet ;

CHARGE Monsieur le Maire de toutes les formalités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le **20 DEC. 2022**

Le Maire,



Frédéric CULLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le **20 DEC. 2022**
Et de l'affichage le **20 DEC. 2022**
Pour le Maire,
La Directrice Générale des services, Aurélie PLUMEJEAUD.